

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 SG 57 Conventions de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'espace public.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui demande d'approuver la Convention de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'espace public ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5ème Commission,

Délibère

La Maire de Paris est autorisée à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, la convention de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'espace public, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO